

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 17 décembre 2020 à 19h00

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 11 décembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 36

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 41

Etaient présent(e)s :

M. BAUDRY José, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, Mme GRAMMONT Agnès, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absent excusé :

M. BOONAERT Jean-Philippe, procuration à Mme DEBAISIEUX Nathalie.
Mme LORPHELIN Martine, procuration à M. LORIDAN Bernard,
Mme BAUDRY Catherine, procuration à M. HENNEON François-Xavier,
Mme BERTRAND Dorothee, procuration à M. FICHEUX Bruno,
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. DEHAENE Michel.

Absent :

M. PARENT Michael.

Secrétaire de séance : Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Délibération n°2020D083 - Petite enfance, Jeunesse, Santé et Sport - Enfance - Subventions au mouvement sportif et emploi salarié.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la délibération du 27 septembre 2018 relative au subventionnement des clubs sportifs intercommunaux CCFL,

Vu la délibération du 14 décembre 2018 relative à la subvention aux clubs sportifs intercommunaux CCFL pour l'année 2019,

Vu la délibération du 5 mars 2020 relative à la subvention aux clubs sportifs intercommunaux CCFL pour l'année 2020,

Trois associations intercommunales ont bénéficié de subventionnement :

- Flandre Lys Natation
- Flandre Elite Cyclisme
- Flandre Lys Triathlon

Madame la Vice-présidente de la commission Santé, Sport, Jeunesse, Petite Enfance, a rencontré individuellement les présidents de ces trois associations. Le temps d'organiser et de travailler sur les orientations de la politique sportive, il est proposé aux élus de reconduire les subventions annuelles aux trois associations intercommunales au titre de l'année 2021 sous les mêmes conditions que les années précédentes et sous réserve de la fourniture de l'ensemble des pièces justificatives, à savoir :

- Flandre Lys Triathlon, subvention à hauteur de 5 000 euros maximum pour l'année 2021 ;
- Flandre Lys Elite Cyclisme, subvention à hauteur de 5 000 euros maximum pour l'année 2021 ;
- Flandre Lys Natation, subvention à hauteur de 10 000 euros maximum pour l'année 2021 ;

Après avis favorables de la Commission du Bureau, Il est proposé au Conseil de :

- SUBVENTIONNER les associations retenues à hauteur des montants indiqués ci-dessus, sous réserve du respect des conditions reprises dans la délibération applicable à ce dispositif ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-245900758-20201217-2020D083-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à la majorité (40 voix POUR, 1 ABSTENTION), la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-245900758-20201217-2020D083-DE